

Le Journal des Trois-Rivieres

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE

Conseil Legislatif

QUEBEC

EDITEUR PROPRIETAIRE G. DESILETS & FRERE

REDIGE PAR UN Comite de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

EN TERRE SAINTE

(De l'Univers)

Sous ce titre: Une visite en Terre-Sainte... un ancien pelerin de Terre-Sainte, à qui Dieu a accordé la consolation de revoir Jerusalem...

On entend dire quelquefois: Pourquoi tant de communautés nouvelles en Palestine, où il y a si peu de catholiques?...

Une comparaison: Rome comparée au PP. franciscains depuis plus de six cents ans. Que serait Rome, centre du catholicisme, même avec la présence du Vicaire de Jésus-Christ...

Elle sont la gloire, la force de l'Eglise romaine, la joie du Père commun des fidèles. Elles sont un jardin magnifique, où chaque produit des fleurs, des fruits d'une variété infinie...

Si Rome, la maîtresse de toutes les Eglises, puise une grande force et une grande splendeur dans le nombre de ses ordres religieux, Jérusalem, la première mère de toutes les Eglises, doit resplendir aussi par ses nombreuses communautés...

Le Saint-Père qui désire tant la conversion des Eglises orientales non unies, qui a envoyé des missionnaires en Arménie en Bulgarie, en Macédoine, n'a pas oublié la Terre-Sainte...

Les croisades armées du moyen âge n'ont pu ni conquérir toute la Palestine au catholicisme ni conserver la partie conquise. Une croisade pacifique de prières, d'œuvres de charité, écoles, orphelins, hôpitaux, colonies agricoles, etc., par les communautés religieuses, sera beaucoup plus efficace...

Autrefois, l'Eglise catholique à Jérusalem n'avait qu'un ennemi; aujourd'hui des ministres de toutes les sectes protestantes se ruent sur la Palestine, par leurs bibles, par leurs prêches, par leurs orphelins, par leur or, ils séduisent les ignorants. Ils sont secondés par de prétendus religieux protestants. Depuis vingt ans il y a à Jérusalem des diaconesses protestantes de Berlin qui ont un orphelinat où l'on a vu cent vingt jeunes filles à la fois. Des Anglaises qui se disent sœurs de charité, arrivées depuis peu, exercent un prosélytisme très actif...

Outre un ouvrage où elles réunissent des jeunes filles sous prétexte de leur apprendre les travaux d'aiguille, avec l'appât d'une récompense si elles sont assidues à venir pendant six mois pour entendre la doctrine protestante, un ministre protestant va chaque jour faire chez elles un prêche en arabe à une réunion d'auditeurs qui reçoivent la sortie chacun une pièce de monnaie turque valant 1 fr. Ces sœurs de charité vont aussi dans les villages visiter les malades et offrir toujours une bible avec leurs remèdes. On assure qu'elles sont allées voir les pauvres lépreux de Siloe. — Nous ne savons pas lire madame! — Cela ne fait rien; gardez toujours cette bible.

Aujourd'hui il n'existent qu'un seul orphelinat catholique pour les garçons, fondé par un vénérable prêtre italien. Les sœurs de Saint-Joseph et les sœurs de Notre-Dame de Sion ont un orphelinat de jeunes filles. Mais il leur est im-

possible de recevoir tous les enfants qu'on leur amène de partout, même du Liban. En vain on dit aux parents: — Prenez patience, il n'y a pas de place pour le moment.

— Si vous ne les acceptez pas, nous allons les présenter aux orphelins protestants ils les recevront.

Ainsi sont perdus pour l'Eglise catholique des milliers d'enfants. Car un contrat passé avec les parents pour cinq ans permet d'infuser à ces pauvres enfants le virus protestant avec la haine de la religion catholique.

Donc si quelques congrégations allaient fonder en Palestine d'autres orphelins pour les garçons et pour les filles, elle ferait l'œuvre la plus utile sans contredit pour le salut des âmes.

On a annoncé, il y a déjà longtemps, les trapistes promis par le R. P. abbé de Sept-Fons; on les désire vivement, on les attend avec impatience. Leur vie de silence, de prières, de jeûnes de travaux agricoles, produira sur les populations chrétienne et musulmanes un effet prodigieux.

Il est impossible pendant un séjour d'un mois de connaître toutes les misères, tous les besoins d'un pays. Cependant l'opinion générale est que la Terre-Sainte sera perdue tôt ou tard pour le catholicisme si on ne se hâte pas d'opposer la plus vive résistance à ces nombreux ennemis en ce pays.

On ne voit maintenant à Jérusalem que des juifs, des protestants, des schismatiques; les magasins portent des enseignes, en allemand, en anglais, en russe.

On parle d'un chemin de fer, de la construction d'un théâtre, d'une loge de francs-maçons, d'un journal catholique à Jérusalem, oui à Jérusalem! Oh malheureuse Jérusalem! Il faut un autre Jérémie pour pleurer non sur les ruines matérielles, mais sur les ruines morales. Que Dieu suscite quelques vaillants défenseurs qui par la parole, par des écrits, par un journal catholique, résistent à tant d'ennemis!

D'OU VIENT LE FRANÇAIS

C'est une opinion généralement admise que le français dérive du latin et n'est en quelque sorte ainsi que le provençal, l'espagnol et l'italien, qu'une conception ou si l'on veut, qu'une évolution de cette langue. Un philologue très érudit, M. J. Espagnolle, proteste contre cette opinion dans un ouvrage récemment publié, et il donne à l'appui de son sentiment des raisons qui ne sont pas sans valeur. Il n'admet pas, avec quelques savants que la race celtique ou gauloise, si nombreuse, si répandue, si vivante, ait, lors de l'invasion romaine, perdu sa langue en perdant son indépendance. Certainement la Gaule, après la conquête, se précipita dans la civilisation romaine avec un ardeur excessive. Les lettres, les arts et les plaisirs de Rome la conquièrent avec plus de facilité qu'elle n'avait fait ses armes. Elles se couvrirent d'écoles et de théâtres; elle eût ses rhéteurs, ses poètes, ses artistes latins; mais cette envergure de la culture romaine n'atteignit pas les couches profondes de la nation. Il s'arrêta sur les sommets. L'élite seule devint romaine, mais le peuple eût à peine conscience du mouvement vertigineux qui jetait la tête de la nation dans la latinité. Comme le sang l'idiome resta gaulois. Il serait inouï qu'un peuple aisé disparût sa langue pour en apprendre un autre.

M. Espagnolle ne nie pas qu'il n'y ait eu du latin dans le français, se serait aller contre l'évidence, mais il prétend que les deux tiers au moins de notre langue se refusent à descendre du latin et que le fond est plus gaulois que latin. Il est incontestable, dit-il, que la race gauloise n'a pas subi impunément, pendant cinq siècles, la domination et l'influence de Rome. Sa langue en fut sensiblement troublée. Le latin l'envahit, la modifia, y prit pied. Cette invasion de la latinité éclata et résonne encore dans le français. Mais il est non moins incontestable que si Rome a acquis, soumis et gouverné la Gaule pendant des siècles, si elle l'a marquée en quelque sorte, de sa serre impériale, n'a pas absorbé la race gauloise. Elle a pu altérer son originalité, la sincérité de son génie et de son idiome, elle n'a détruit ni l'un ni l'autre. Le peuple gaulois continue à se perpétuer dans son domaine, à vivre de sa vie et à parler de sa langue; il résista à l'influence romaine comme à l'assaut barbare. Ni Rome, ni la Germanie n'ont réussi à l'approprié de lui-même, de son sol, de sa nationalité, de sa langue. Le Gaulois se survit dans le français. Il lui a légué, en même temps que sa patrie, ses qualités et ses défauts, son génie en un mot, la plus haute expression de toutes ces grandes choses, le meilleur de sa langue. Qu'était-ce que le gaulois d'avant la

conquête, le gaulois qui parlait la Gaule avant l'arrivée de César? Ce qui en est resté est insignifiant; quelques noms de divinités, d'hommes et de lieux, et c'est tout. Il est vrai qu'il se parle encore deux dialectes celtiques, l'armoricain en Bretagne et le gallois dans le pays de Galles. Mais vieux de vingt siècles, modifiés par l'usage et par les circonstances, qui peut dire jusqu'à quel point ils sont les représentants authentiques et sincères de la vieille langue? C'était d'ailleurs deux dialectes excentriques, isolés et comme perdus, et ne se rattachant à la langue commune que par les liens à peine sensibles d'une parenté lointaine. Les Gaulois du centre devaient mal entendre ces Gaulois extrêmes ou étrangers, si même ils les entendaient. Il existait évidemment une langue commune à toute la race, mais divisée, morcelée, émietée comme la race elle-même. Autant de cités, autant de dialectes. Chaque localité avait son parler particulier, reproduisant les traits essentiels du dialecte commun. Il en est à peu près de même encore aujourd'hui en France: d'une province à l'autre on ne s'entend plus ou en s'entend mal. Ces innombrables dialectes épars dans l'ancienne Gaule, que sont-ils devenus? Ils se sont survécus dans les mille patois de la France moderne et dans le français, "ce dialecte arrivé" qui tient de tous les autres et a effacé tous les autres. Or, dans cette partie non latine de notre langue, dans cette partie gauloise, un fait frappe d'abord: c'est la surprenante quantité de mots grecs qu'on y rencontre. Nos patois et notre vieille langue sonnent pour ainsi dire grec. Les mots grecs y foisonnent, si bien qu'on peut dire que notre langue est incontestablement aussi grecque que Latine. M. Espagnolle explique le fait par l'action considérable exercée de longue date par le génie de la Grèce sur l'Occident méditerranéen; ce n'est pas la latinité, dit-il, qui a fait l'unité des idiomes méditerranéens, c'est la grécité. Ils ont incontestablement un fond commun, et ce fond commun n'est pas latin, mais grec. Telle n'est pas, on le sait, l'opinion de M. Littré, qui donne au français une origine presque exclusivement latine; mais la thèse de M. Espagnolle, appuyée sur de nombreux documents philologiques, n'en est pas moins intéressante, car elle soulève non seulement une question d'étymologie, mais une question de race et de nationalité.

Le danger de la poussière de bois. On connaît la propriété que possèdent, beaucoup de matières, lorsqu'elles sont à l'état d'extrême division et en suspension dans l'air, de s'enflammer de proche en proche avec une rapidité telle que phénomène présente les caractères d'une véritable explosion. Il en est ainsi de la folle farine dans les moulins et autres lieux, de la poussière de charbon dans les houillères, de la poussière de fer et d'acier dans les ateliers de polissage, etc., aussitôt que ces poussières diverses sont à un degré suffisant de siccité.

Un événement récent démontre que la poussière de bois fait dignement sa partie dans cette orchestre de résidus maléficiels. Lors d'un incendie à la manufacture d'armes de Danzig, la poussière de bois a causé la propagation quasi foudroyante du feu. Cette poussière, provenant du travail des bois, s'était accumulée dans tous les angles et fentes, sur tous les reliefs des diverses pièces soulevées et entraînées en tourbillon par le courant d'air causé par le feu, elle s'est enflammée et a porté l'incendie de proche en proche. Le phénomène était tel que les pompiers ont cru d'abord à la présence dans les ateliers incendiés, de quantités de poudre dont l'explosion aurait eu lieu successivement. Il a été constaté que sans la poussière de bois, l'incendie aurait pu être maîtrisé dès le début en son foyer et que le dommage eût été minime.

Le fait est donc acquis que la poussière de bois peut jouer le même rôle que la folle farine dans les moulins. Cette constatation doit donner sérieusement à réfléchir aux propriétaires d'ateliers où l'on travaille le bois, et les engager à trouver les moyens de parer au danger.

Il est évident que des aspirateurs, analogues à ceux que l'on emploie dans certaines industries pour évacuer les poussières malsaines, ne seraient pas suffisants. Une certaine quantité de poussière échappe en effet toujours à l'action de ces courants d'aspiration, et à la longue et il en serait, quant aux dépôts dangereux, comme si l'on y avait pas eu recours.

L'arrosage, périodique à l'eau pulvérisée paraît être ici le seul remède efficace, surtout si l'on fait usage de quelque solution qui rende inaltérables les matières imprégnées. A chacun de prendre en même temps, les précautions nécessaires

pour que cette introduction d'humidité relative dans l'atelier ne puisse être nuisible ni aux bois à ouvrir, ni aux pièces en œuvres ou finies: c'est une petite question d'organisation qui peut produire quelque gêne, peut-être, mais qui ne présente aucune difficulté.



ON RECEVRA à ce Bureau, jusqu'à Lundi le 11 août prochain, des soumissions cachetées, adressées au sousigné avec la suscription "Soumission pour Charbon, Edifices Publics, pour la fourniture du charbon aux Edifices Publics, de l'Etat. On pourra obtenir une formule de soumission, ainsi que toute information nécessaire en s'adressant à ce Bureau, après mercredi le 16 courant. Les soumissionnaires sont avertis qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur la formule imprimée, qui sera fournie, et signée de leurs mains. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté égal à cinq pour cent du montant qui y est mentionné, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée. Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre, A. GOBEIL, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 14 juillet 1890.



AVIS AUX ENTREPRENEUR.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au sousigné et portant sur l'entente: "Soumissions pour la Cale Sèche de Kingston" seront reçues à ce bureau jusqu'à vendredi le 27ème jour de juin prochain, inclusivement pour fournir, mettre en place, et délivrer en parfait ordre, un système de pompes aspirantes, "Pumping Plant" dans la Cale Sèche, maintenant en construction à Kingston, Ontario, suivant les conditions et stipulations contenues dans la soumission, et le plan y joint, dont copies peuvent être obtenues du sousigné, à Ottawa, et de W. O. Strong, Eer, Ingénieur Résident 30 rue Union, Kingston Ontario. Nulle soumission ne sera prise en considération, si elle n'est remplie sur les formules fournies par le Département, et signée par les soumissionnaires. Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent de la valeur totale de la commission devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de remplir son contrat ou s'il refuse de compléter; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée. Le département ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, O. GOBEIL, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 17 mai 1890.

PIANO ET CHANT

Madame Hart-Drumet, professeur de piano et chant, ouvrira son salon de musique le 15 Juillet au No. 24 Rue Niverville. Pour conditions s'adresser de 1 heure à 3 heures P. M. Trois-Rivieres, 1 Juillet 1889.

LES AMERS INDIGENES!

La plus économique en même temps que la plus efficace tonique stomacal et digestif.

Les AMERS INDIGENES doivent leur popularité aux plus importantes qualités que peut avoir une préparation médicamenteuse: une efficacité toujours certaine, l'absence de tout principe dangereux, et la modicité du prix.

Les AMERS INDIGENES sont une combinaison préparée dans des proportions scientifiques, d'un grand nombre de racines et d'écorces les plus précieuses par leurs vertus médicinales, toniques, stomacales, digestives et calmatives.

Les MAUX DE TÊTE, ÉTOURDISSEMENT, NÉVRALES, MIGRAINES GÉNÉRALES, sont le plus souvent le suite de dérangement de l'estomac, et dans ce cas, les AMERS INDIGENES sont le remède le plus sûr pour un soulagement prompt, et le plus souvent, une guérison certaine.

Les AMERS INDIGENES se vendent en détail dans toutes les bonnes pharmacies de la Péninsule, en boîtes de 25 cts, seulement, contenant ce qu'il faut pour 3 ou 4 bouteilles de 3 demiarres.

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE, 1538 et 1540 RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

Celebre Eau Minerale

DES SOURCES ST-LEON

R. W. WILLIAMS, successeur de Herrer & Williams pharmacien, téléphone No 1, agent général pour la cité des Trois-Rivières

HECTOR CARON, Propriétaire

BUREAU DE POSTE

Trois-Rivieres

26 Novembre 1888

Table with columns: MALLES, ARRIVEE, DEPART. Lists mail routes to Montreal, Quebec, and other locations.

Les boîtes aux coins des rues sont visitées à 10.30 A. M. 3.15 P. M. et 7.15 P. M. Les lettres enregistrées doivent être mailé 15 minutes avant le départ de chaque maille.

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches. En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

No. 138 RUE NOTRE-DAME. Trois-Rivieres.



Il arrivera spectaculairement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modestes sont attachées à l'établissement. 24 Octobre 1878.

AGENTS DEMANDES PARTOUT



AGENTS DEMANDES PARTOUT. Cette montre se vend à un prix... C. A. ROUBIN & CO.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI, 18 AOUT 1890.

Le dégrevement des terres

On vient de lancer, sous ce titre, un projet qui est assurément de nature à piquer l'attention de la classe agricole, surtout des nombreux cultivateurs dont les propriétés sont grevées d'hypothèques pour lesquelles ils paient souvent de hauts intérêts.

Nous croyons devoir publier ce projet à titre d'information, sans naturellement nous prononcer ni sur sa valeur ni sur la possibilité de le réaliser.

L'idée de procurer de l'argent à 3 ou 4 pour cent aux cultivateurs endettés est assurément excellente. Mais le capital requis que l'on se propose d'obtenir par l'entremise du gouvernement serait énorme. Le crédit de la province serait-il suffisant pour le commander à un taux d'intérêt aussi bas ? Serait-il possible de dégrader une pareille transaction des agiotages et des spéculations auxquelles elle pourrait donner lieu, et d'empêcher ce que l'on espérerait être un planche de salut pour nos cultivateurs, de tourner en un véritable désastre pour toute la communauté, par suite de mauvaise administration, de favoritisme politique, etc. ? Voilà certes des détails qu'il ne faudrait pas négliger.

En tous cas voici le projet tel que nous le trouvons publié par la *Minerve* et la *Presse* :

L'avenir du Canada repose entièrement dans la prospérité de l'agriculture. Même l'industrie manufacturière du pays dépendra du développement de nos ressources agricoles. Ainsi nous sommes en droit d'espérer que l'industrie canadienne sera un jour prospère, parce que notre agriculture ne peut marquer de progrès.

Nous devons donc attacher la plus grande importance à tout ce qui peut contribuer à favoriser l'avenir de l'agriculture. Il ne nous est pas permis de la laisser décliner, de même que nous devons prendre tous les moyens possibles pour promouvoir les meilleurs intérêts de la classe agricole. Si les cultivateurs s'endettent, et leurs terres sont grevées d'hypothèques, nous devons considérer cette situation comme une menace sérieuse pour la prospérité agricole et l'avenir du Canada. Dans ce cas, il sera de notre devoir de chercher à remédier au mal.

Mais y a-t-il lieu pour nous de s'alarmer de la condition des cultivateurs ? Il faut distinguer. D'abord nous devons dire qu'en général notre agriculture jouit d'un état de prospérité que bien des pays pourraient nous envier. Même nous irons jusqu'à prétendre qu'on ne saurait nous citer un pays où l'agriculture progresse plus qu'au Canada. Chaque année nous avons un excédent de produits qu'on exporte avec avantage dans d'autres pays, pourtant réputés agricoles. Nos exportations provenant de l'agriculture sont aussi fortes, relativement à la population, que celles ne s'importe quel pays.

Sous le rapport du progrès agricole, la province d'Ontario a peut-être pris le pas sur la province de Québec ; mais si on considère bien le progrès qui s'est accompli dans notre province depuis quelques années, au point de vue agricole, on se convainc facilement que nos cultivateurs ne resteront pas longtemps en arrière de ceux de notre province-sœur.

Nos cultivateurs abandonnent rapidement l'ancienne routine, qui a tenu longtemps notre agriculture dans le statu quo, pour adopter les nouvelles idées de progrès qu'ils savent mettre en pratique d'une manière intelligente et efficace.

Nous avons les instruments aratoires les plus perfectionnés, nos cultivateurs cherchent à s'instruire et s'efforcent d'adopter les meilleures méthodes de culture. Comme résultat pratique, nos cultivateurs sont à créer une industrie agricole qui rend la culture de la terre bien plus rémunératrice. Ces idées de progrès sont reçues avec beaucoup de faveur parmi la population rurale, ce qui nous permet de calculer que chaque génération nouvelle réalisera un progrès nouveau qui bénéficiera à l'agriculture et au pays. Tous les véritables amis du Canada doivent s'en réjouir.

Malgré cette riante situation, il faut bien avouer qu'il y a une ombre au tableau. Se le dissimuler, serait donner une chance au mal de progresser, au point qu'il pourrait devenir incurable. Tandis que si nous le signalons, il sera peut-être possible de trouver un remède.

Tous les cultivateurs, malheureusement, n'ont pas eu le même succès. Il y en a un bon nombre, soit qu'ils aient mal cultivé, soit que leur famille ait été trop nombreuse pour les revenus du bien paternel, enfin quelque soit la cause, nous constatons le fait, il y en a, disons-nous, qui ont fait des dettes et qui ont dû hypothéquer leur terre ; plusieurs ont transféré ce bien paternel à leurs enfants, avec les hypothèques qui le grevaient et les détenteurs de ces propriétés sont tenus de payer tous les ans des intérêts considérables qui prennent une grande partie des revenus de la terre. La famille vit misérablement et s'impose de grands sacrifices pour payer ces intérêts et à la fin

de l'année elle n'a travaillé que pour le créancier, sans toutefois avoir l'espoir de mettre une certaine somme de côté pour diminuer la dette originaire. Et lorsqu'on travaille sans le moindre espoir de se libérer de ses hypothèques, on se démoralise, les enfants, voyant qu'ils n'ont pas d'avenir à travailler avec le père, prennent le parti de se faire un avenir ailleurs. Mais que faire ? Ils n'ont pas les moyens de s'acheter une terre, alors ils s'en vont aux Etats-Unis.

Puis, le père ou un frère, qui est resté sur la terre ainsi hypothéquée, quel est le sort qui l'attend ? Il travaillera encore quelques années et le créancier voudra avoir son argent ; la terre sera vendue et ce propriétaire dépossédé prendra lui aussi, la route des Etats-Unis.

Malheureusement, il y a beaucoup de cultivateurs qui se trouvent dans ce cas dans la province de Québec. Il y en a peut-être autant dans la province d'Ontario, mais occupons nous des nôtres. Un brave citoyen qui habite la campagne nous disait dernièrement, que dans sa paroisse, il y avait six à sept familles de cultivateurs qui allaient être obligées de partir pour les Etats-Unis, parce que leurs terres sont trop hypothéquées. L'intérêt de l'argent du mange tous les revenus. Cette situation est vraiment triste et malheureusement bien réelle.

Laisserons-nous partir comme cela, pour les Etats-Unis, un grand nombre de familles, sans chercher à leur porter secours ? Si elles sont obligées d'émigrer, leur talent, leur travail, leur industrie sont perdus pour le pays. Ce sera une cause d'affaiblissement pour la province de Québec et la nationalité canadienne-française. Et ce sera du même coup le commencement de la décadence de l'agriculture dans notre province ; tandis que nous aurions besoin d'unir toutes nos forces et de rassembler tous les éléments de notre prospérité nationale.

Le remède à la situation serait de dégrever les terres de leurs hypothèques. Mais par quel moyen ? Les cultivateurs endettés paient six, sept et même huit pour cent d'intérêt. Si nous pouvions leur procurer de l'argent à trois pour cent, afin de leur permettre de racheter leurs hypothèques, ils pourraient ensuite se tirer d'affaires.

Maintenant comment pourrions-nous leur procurer de l'argent à trois pour cent ? Il n'y aurait que le gouvernement de la province de Québec qui pourrait assurer cet avantage à nos cultivateurs endettés, en faisant un emprunt à cet effet. Avec le crédit de la province nous pourrions peut-être emprunter à trois pour cent en Europe où il y a des capitaux considérables qui rapportent moins de trois pour cent. Si notre gouvernement négociait un tel emprunt, il prêterait au même taux à nos cultivateurs endettés qui, à l'heure qu'il est ne paient pas moins de six pour cent.

Ainsi le cultivateur qui a une hypothèque de \$3,000 sur sa propriété, doit payer tous les ans \$180 d'intérêt, tandis que s'il pouvait emprunter la même somme à trois pour cent, il ne paierait que \$90 par année. Cette somme, assez modique, n'absorberait pas tous ces revenus et il pourrait diminuer d'autant sa dette. Cela améliorerait sa position et le mettrait en état de faire face à ses affaires et de conserver sa propriété qu'il parviendrait ainsi à dégrever.

Il n'y a pas de doute qu'un prêt fait à ce taux rendrait d'immenses services à une foule de cultivateurs et à la cause de l'agriculture. Un grand nombre doivent aux marchands de leurs paroisses, qui prennent des hypothèques sur les terres, lorsque la somme due est trop élevée. En leur procurant de l'argent à trois pour cent, ces cultivateurs paieraient leurs marchands, qui ne demanderaient pas mieux que de rentrer dans leurs capitaux. Cette opération financière favoriserait donc en même temps les marchands de la campagne, qui pourraient ainsi faire leurs achats pour de l'argent comptant et pour le plus grand avantage de leur commerce. Les marchands de gros eux-mêmes en bénéficieraient, parce qu'ils seraient mieux payés et sujets à moins de pertes.

Un tel emprunt bénéficierait donc à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, comme nous allons le voir.

On objectera peut-être à ce projet en nous disant : mais si les cultivateurs qui ont emprunté remettent leur argent, les capitalistes ne sauront que faire de leurs capitaux.

Non. Ce n'est pas, cela du tout. Il est bien facile, croyez-nous, de résoudre la question.

Si les capitalistes ne prêtaient pas aux cultivateurs, il ne faut pas croire que leurs capitaux resteraient improductifs. Le champ est trop vaste au Canada, nous avons encore trop de ressources inexploitées pour qu'on ne trouve pas de placements avantageux pour nos capitaux. Les Canadiens-Français ne manquent pas d'argent. Ils ont des millions de prêts à la campagne ; ces placements ne leur rapportent pas autant que s'ils les appliquaient dans l'industrie, mais ils sont sûrs. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que l'industrie leur offrirait autant de garantie, tout en leur apportant beaucoup plus.

Les Canadiens français ont assez de capitaux pour pouvoir doter la province de Québec des principales industries dont nous avons besoin.

Nous regrettons de le constater, il n'y a guère que nos concitoyens d'origine anglaise qui placent des capitaux dans les entreprises industrielles. C'est comme cela qu'ils arrivent à commander le commerce. Nos compatriotes auraient certainement autant de succès qu'eux s'il se mettaient à la tête de manufactures, au lieu de prêter leur argent à six ou sept pour cent.

Comme il est facile de s'en convaincre, les capitaux que nous emprunterions pour les prêter aux cultivateurs favoriseraient autant l'industrie nationale que l'agriculture. Il va sans dire que la province de Québec ne perdrait rien à faire l'opération financière que nous suggérons. Elle emprunterait à trois pour cent et elle prêterait au même taux. Elle rendrait ainsi de grands services, sans encourir le moindre risque, car les terres sur lesquelles elle prêterait devraient être des garanties de premières classe.

Il y a une foule de détails importants que nous omettons pour le moment. Nous ne faisons là que tracer les grandes lignes du projet.

Si toutefois cette question était prise en considération par ceux qui sont autorisés à le faire, il faudrait qu'elle fut déchargée de toute considération politique parce que la passion politique fait bien souvent perdre de vue les véritables intérêts du pays.

Nous soumettons bien humblement ce projet à l'étude, avec la croyance que sa réalisation bénéficierait à la province de Québec.

UN AMI DE L'AGRICULTURE.

Comment on traite les Colons.

Un correspondant qui écrit dans la *Minerve* au sujet des questions de colonisation, fait une rude critique de la politique du gouvernement Mercier.

Voici un extrait de sa dernière lettre où il discute certaines affirmations de l'*Etendard* et les met en présence de faits qui donnent une juste idée de la façon dont les colons sont traités sous le régime actuel.

" Le bill de l'honorable Duhamel, dit l'*Etendard*, donne au colon LA LIBERTÉ ABSOLUE de choisir son lot dans N'IMPORTE QUELLE PARTIE DU DOMAINE NATIONAL. Quelle menterie !

" Est-ce bien moi qui viens de lire une semblable prétention, moi, dévoué conservateur national, qui, dans l'espace de vingt-six jours, me suis vu totalement repoussé du domaine national à quatre ou cinq reprises différentes ?

" Au nom de la loi, l'on m'a refusé la permission de m'établir sur du terrain non arpenté pour la seule raison qu'il ne plait pas au gouvernement de M. Mercier (c'est-à-dire aux marchands de bois, les mignons de M. Mercier) de livrer à la colonisation cette partie du domaine provincial ; et cette immense réserve comprend 102 millions d'acres les cinq-sixièmes de toute la province ;

" 2o On m'a menacé, au cas où je m'établirais comme squatter (colon n'ayant pas la permission), de me faire encourir toutes les rigueurs de la loi qui est sévère sur ce chapitre ;

" 3o Quand je m'adressai directement au gouvernement pour obtenir cette autorisation si ardemment désirée, on me répondit dans la négative, vu qu'il y avait soi-disant sept millions d'acres de terres arpentées à la disposition des colons ;

" 4o Puis, quand je sollicite un coin de ce terrain arpenté, l'on m'informe que j'ai eu le tort de m'adresser sur des lots qui, quoique faisant partie du domaine arpenté et subdivisé, n'ont pas été mis en vente, ainsi le voulant le caprice et le bon plaisir de M. le ministre national des terres publiques qui se laisse toujours conduire par les marchands de bois ; preuve évidente que le colon n'est pas libre de faire son choix même sur un certain nombre de terrains arpentés ;

" 5o Et, lorsque à genoux j'implore un billet de location ou permis d'occupation pour des lots de terre mise en vente, M. l'agent me les refuse sans pitié et de son propre chef, me disant que, bien que ces terres aient été arpentées et subdivisées, puis déclarées en disponibilité, la loi lui donne encore le pouvoir de ne pas les concéder chaque fois que lui (M. l'agent) le juge à propos."

" Faisons maintenant le bilan des bienfaits du gouvernement national : 102 millions d'acres réservés comme terrain inarpenté, ce qui fait plus que les cinq-sixièmes de toute la province, quelques millions d'acres des terrains arpentés sur lesquels la colonisation est interdite sous différents prétextes. Nous voilà non plus avec 102 millions mais 105 millions d'acres, non plus avec les cinq sixièmes mais bien avec les sept huitièmes ou la moitié et les trois quarts de l'autre moitié de la province autour desquels l'administration Mercier a opposé un rempart formidable aux conquêtes de nos généreux colons. Détachant, du huitième qui reste, les douze millions d'acres déjà occupés par nos villes, nos villages et nos paroisses, la colonisation se trouve limitée au quarantième seulement (un lot pour chaque quarante lots) de toutes les terres de la province. C'est ce que l'*Etendard* appelle laisser au colon " la liberté absolue de choisir son lot dans n'importe quelle partie du domaine national."

Courier

Le *Monde* vient d'entrer dans sa vingt-quatrième année d'existence. Nos félicitations au confrère.

Douze moines de l'ordre des Capucins arriveront de France à Ottawa dans quelques jours pour y fonder un monastère.

Il y a actuellement deux religieux de cet ordre à Ottawa. Ils ont acheté un terrain à l'extrémité ouest de la ville.

Nous empruntons à la *Patrie* les renseignements suivants :

Le bruit court que M. Rémi Tremblay vient de devenir co-proprétaire de la *Minerve* et qu'à ce titre, il entrera à la rédaction de cette feuille.

À propos de cette feuille, on dit que le Club National est sur le point d'abandonner son beau local actuel, dans la rue St Jacques, et que la *Minerve* va y installer, non seulement ses bureaux de rédaction et d'administration, mais aussi tout son matériel d'imprimerie.

La *Presse*, elle aussi, déménagerait en même temps, pour s'installer dans le même local que sa vieille sœur. La vaste salle du club national serait coupée en deux dans le sens de la longueur, et la *Presse* en prendrait une moitié ; la *Minerve*, l'autre.

Quant à l'*Electeur*, qui est venu installer dans la salle du Club National, une succursale au mois de novembre dernier, il fermerait ce petit établissement et ne conserverait, à Montréal, que son correspondant d'autrefois.

Le comte et la comtesse d'Aberdeen, Sir John et lady Thompson et M. Stafford Fleming sont partis par le *Parisian* samedi.

Sir John Thompson a eu de nombreuses conférences avec le chef du bureau colonial au sujet de la mer de Behring, du droit d'auteur et d'autres questions.

La loi fédérale amendée relative aux lettres de change et aux billets promissaires prendra effet le premier septembre prochain. M. D. Girouard, C. R. en a pris occasion pour publier une édition corrigée de son travail sur les lettres de change. Cette édition contiendra une étude complète de la nouvelle loi.

On agite sérieusement à Montréal l'idée de faire disparaître les poteaux de téléphone dans les rues pour faire passer les fils sous terre.

Les fils de l'hon. M. Blake sont allés en excursion de pêche au lac St-Jean.

L'ancien président de la République, M. Jules Grévy, est gravement malade.

MacKay, le millionnaire de New-York, a été élu un des directeurs du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Notre Saint Père Léon XIII a presque terminé son encyclique sur les questions sociales. Mais comme il ne néglige rien des précautions humaines avant de prendre la parole comme docteur unique, il se peut que la publication se fasse attendre encore.

Le Pape a été très affecté à la nouvelle de la mort du cardinal Newman. Il a célébré la messe à son intention et fera chanter plus tard, dans la chapelle Sixtine une messe solennelle de requiem. Monsieur Stoner représentera Sa Sainteté aux funérailles du cardinal.

Des informations reçues de Chine et du Japon nous apprennent que le choléra a éclaté parmi les marins de la frégate turque " Estongroffe," à Yakahoma.

L'épidémie fait de rapides progrès. A Wozaakitzen on a enregistré 303 cas, et 179 décès.

Le *Dominion Illustrated* est devenu propriété de la Compagnie de lithographie et de publication Sabiston, dont M. Richard White est le président, et M. Sabiston le gérant. Des améliorations vont être faites dans ce journal illustré déjà si estimé.

La conspiration ayant pour but d'expulser M. Blaine du parti républicain a complètement échoué à Washington. On est unanime à reconnaître aujourd'hui que le comité de voies et moyens commence à faiblir dans son opposition à la mesure de Réciprocité de M. Blaine. On ne pu amener le président à lui témoigner de l'hostilité ouverte. Quels que soient leurs sentiments d'antagonisme personnel ils sont présentement nécessaires l'un à l'autre. M. Blaine est nécessaire à l'administration, lui faire la guerre serait faire preuve de manque de clairvoyance. Les députés républicains voient néanmoins dans le projet de réciprocité de M. Blaine un danger pour le bill McKinley et par conséquent ils le combattent. Dès le début le comité des voies et moyens prit une attitude hostile et l'on disputa toutes espèces de projets pour expulser M. Blaine du parti. Tout ce tintamarre s'est singulièrement apaisé depuis quelque temps et les membres du comité ont consenti à regret à un amendement favorable jusqu'à un certain point à la Réciprocité. Il leur faut céder à M. Blaine ou se démettre. En un mot le bill du tarif commence à inspirer de sérieuses inquiétudes.

IMPOSANTE CEREMONIE A SAINT-JOSEPH DE LEVIS

Jendredi dans la chapelle du Sacré-Coeur de Jésus, à St-Joseph de Lévis, ont été célébrées les noces d'or de la Révérende Mère St Clément, seule survivante des cinq fondatrices du couvent de St-Joseph de Lévis.

La cérémonie, qui a commencé à neuf heures, a été solennelle et grandiose. C'est M. l'abbé Fortier qui a chanté la messe.

Mgr Lallèche, évêque des Trois-Rivières, a prononcé le sermon de circonstance et a reçu la rénovation des vœux de la vénérable jubilaire.

On remarquait dans l'assistance plusieurs membres du clergé, entre autres, Mgr Méthot, du séminaire de Québec, M. le chanoine Rheault, des Trois-Rivières, M. S. Fafard, curé de St-Joseph de Lévis, A. Déziel, curé de St-Michel, M. L. Lindsay et plusieurs autres prêtres de la cure et collègue de St-Joseph de Lévis, MM. les abbés Garneau et Arsenault, du palais cardinalice, M. Labèche du Nouveau Brunswick, et plusieurs autres.

Après la cérémonie, il y a eu grand dîner au couvent.

La veille, des adresses de félicitations avaient été présentées à la vénérable jubilaire par ses compagènes, les sœurs professes.

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son

On a fortement critiqué une loi passée pendant la dernière session du parlement touchant les boîtes à cigares vidées. En toute justice nous devons reproduire la lettre suivante adressée au *Mail* de Toronto par M. Geo. W. Dower, secrétaire au congrès fédéral des métiers et du travail ; elle expose la question sous son vrai jour. La voici :

DESTRUCTION DES BOITES A CIGARES VIDÉES

Au Rédacteur du *Mail*.
Monsieur,
On trouve le paragraphe suivant dans votre correspondance d'Ottawa de samedi dernier :

" Le département du Revenu de l'Intérieur a cédé devant la clameur publique au sujet de l'ordre, en apparence insensé, de détruire les boîtes à cigares vidées, et il a accepté comme preuve suffisante de la destruction l'enlèvement du fond des boîtes."

Si votre correspondant et le public en général connaissent les raisons pour lesquelles cet amendement a été adopté à la dernière session, je ne crois pas que vous eussiez publié cet entrefilet dans votre estimable journal. La question de l'emploi illégal des boîtes vides a depuis plusieurs années occupé l'attention des fabricants de cigares de ce pays, et les délégués de l'Union des Cigariers de Montréal l'a soumise au dernier Congrès fédéral des métiers et du Travail tenu à Montréal en septembre dernier.

La discussion a fait voir clairement que des marchands de cigares malhonnêtes avaient l'habitude de remplir avec des cigares inférieurs des boîtes qui avaient contenu des cigares de qualité supérieure, et de frauder ainsi à la fois le consommateur et le fabricant en renom. La question a été renvoyée au comité de législation du Congrès et au cours de la visite de ce comité à Ottawa pendant la dernière session, elle a été soumise à l'attention de l'honorable M. Costigan, ministre du revenu de l'Intérieur.

Les explications données lui firent parfaitement comprendre les embarras encourus aux cigariers qui travaillent à la journée ainsi qu'aux fabricants de la Paisance, et à la suite de plusieurs suggestions faites par notre comité pour surmonter la difficulté, on adopta comme étant plus pratique l'idée de détruire les boîtes vides. L'honorable ministre présenta donc un amendement qui j'en suis heureux est devenu loi et que l'on met maintenant en vigueur. Si tout le monde était honnête, on n'aurait pas besoin d'une loi semblable, mais tant que l'on fabriquera des cigares à domicile, ceux qui les font chercheront par tous les moyens à s'en défaire ; or, qu'y a-t-il de plus facile pour les marchands malhonnêtes que de mettre leurs méchants cigares à bas prix dans les boîtes vides de cigares chers. Je suis certain que si la loi est appliquée de la manière que ses promoteurs en avaient l'intention, ce sera un important bienfait pour une classe méritante, celle des membres de l'Union Internationale des Cigariers et pour tous les fabricants de cigares honorables.

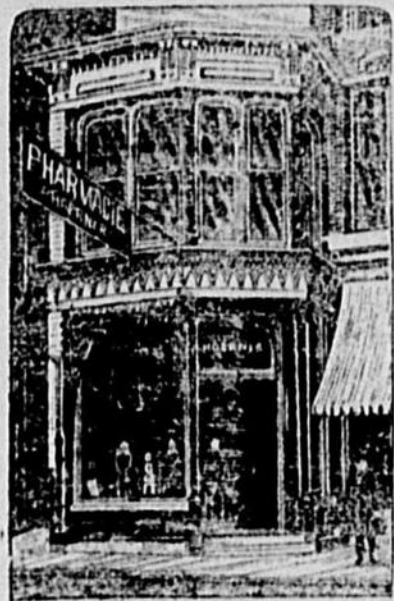
J'ai l'honneur, etc.

Geo. W. DOWER,

Secrétaire du Congrès Fédéral, des Métiers et du Travail
Toronto, 4 août, 1890.

AVIS AUX MÈRES.—Le SIROP CALMANT de MME WINSLOW devient toujours plus employé quand les enfants font des dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible en faisant disparaître la douleur, et les jeunes charubins s'éveillent aussi « brillants et frais qu'un bouton de rose. » Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances inévitables en réglant la digestion, est le meilleur remède à contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez « Le sirop calmant de Mme Winslow » et ne prenez aucune autre préparation.

PHARMACIE



HERNER

PHARMACIE HERNER

La plus jolie du Canada au MAGASIN BLANC

No. 6, DES FORGES (Porte voisine de MM. Jos. Godin & Fils.)

24 année de pratique, établie à Trois-Rivières depuis 18 ans.

UN NOUVEAU CHEMIN DE FER PROJETE

Il est depuis quelque temps rumeur dans les cercles de chemin de fer, que sous l'acte d'incorporation obtenu du Parlement Fédéral à sa dernière session, une compagnie par action s'est formée, se composant principalement de capitalistes anglais avec l'intention reconnue de soutenir le projet par lequel le chemin de fer construit sur la rive Nord du fleuve St Laurent, de Québec au Labrador, ne formerait qu'un seul réseau.

L'ingénieur des actionnaires Anglais est Sir Charles Douglas Fox, de Londres et parmi les promoteurs du projet, on mentionne Sir Henry Isaacs, Lord-Maire de Londres et son frère Joseph, l'armateur bien connu.

MM. Palmer et Hamilton, du corps d'ingénieurs de Sir Charles Douglas Fox, accompagnés par un troisième ingénieur ont été envoyés au Canada, afin d'inspecter le pays par où doit passer la nouvelle ligne projetée, d'ici au Labrador, afin d'en faire un rapport des plus détaillés.

M. S. X. Cimon M. P., qui est lui-même grandement intéressé dans le projet est parti pour Ottawa dans le but d'obtenir du gouvernement de la Puissance, le Str "Albert" pour transporter les ingénieurs Anglais, dans leur inspection de la côte nord du Golfe.

Nouvelles Locales

La retraite ecclésiastique du diocèse commencera dimanche prochain. Elle se fait comme d'habitude au séminaire de cette ville.

Au moment de la mort de son père, apprenant le décès de F. X. Guillet, Eer, avocat, député protonotaire de cette ville, arrivée ce matin. M. Guillet a succombé à une maladie assez rapide. C'était le plus ancien employé du Greffe et il jouissait à juste titre de l'estime et de la confiance des membres du barreau et d'un grand cercle d'amis. Il emporte les regrets de tous.

Nous offrons nos condoléances à sa famille.

Les restes de notre regretté ami Phi. Martel, Eer, avocat, décédé la semaine dernière à St-Boniface, Manitoba, sont arrivés en cette ville samedi dernier et ont été transportés à la demeure de son père, Ulr. Martel, Eer, J. P.

L'inhumation a lieu ce matin au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

On nous apprend que les mêmes voleurs probablement qui ont opéré à Ste Angèle de Laval, sont entrés de nuit dans les églises de Portneuf, et St Pierre les Becquets ces jours derniers ont enlevé les vases sacrés.

On croit que c'est une bande organisée pour dévaliser les églises et les presbytères. Encore une fois qu'on soit sur ses gardes.

Il a fait une gelée blanche vendredi soir, le 15. On ne parle pas de vendanges aux fruits et aux légumes mais il paraît que le sarasin a grandement souffert en plusieurs endroits.

La pèlerinage à St Anne de Beaupré aura lieu mercredi tel qu'annoncé. Qu'on se hâte d'acheter les billets.

L'ouverture des cours à l'Académie du Sacré-Cœur, No. 24 Rue St Sévère par M. le Professeur Gélinais aura lieu le premier septembre prochain.

On y enseigne les cours anglais et français, la tenue des livres, l'Arithmétique, etc., etc., etc.

M. Gélinais est à la disposition des élèves qui désirent suivre, le soir, des cours spéciaux.

On remarque avec plaisir que la culture des légumes a fait de grands progrès cette année dans nos environs. Au lieu d'aller acheter des produits étrangers, on a trouvé sur notre marché tout ce qu'il fallait pour la consommation. Les cultivateurs voisins comme les jardiniers de la ville ont rivalisé d'adresse pour être en état de fournir des primeurs qu'on allait auparavant demander aux producteurs de l'Onest. Depuis plus de quinze jours déjà M. M. Projean et Lelaider, deux jardiniers français, vendent des melons, des choux etc. etc. tirés de leur propres jardins et qu'on allait acheter à pareille saison antérieurement; M. Ed. Pleau a cultivé des choux de Siam qui pèsent déjà une dizaine de livres pièce, et qui sont en grande demande; et ainsi d'une foule d'autres.

C'est un beau progrès agricole; encourageons cette production locale.

Le Québec complètement réparé a repris son service régulier vendredi entre Montréal et Québec. Le Trois-Rivières sera remis au service des pèlerinages.

Un vieillard du nom de Pierre Lambert natif de la Baie du Febvre, et maintenant à l'hôpital de St-Hyacinthe, a atteint sa 104e année. Il possède encore toutes ses facultés et il est assez alerte pour se promener par la ville.

Heure de la Marée haute aux Trois-Rivières

Table with 3 columns: Day, h. m., h. p. m. for August 18th to 31st.

LA LUNE

Premier quartier Samedi le 23 8.30 h. p. m.

PELERINAGE

Ste-Anne de Beaupré

Organisé dans un but de Charité.

Sous le patronage de Sa Grandeur

MGR. L. F. LAFLECHE

Mercredi, 20 Août 1890

Par le Vapeur "TROIS-RIVIERES"

Il y aura à bord prédication, exercices de piété, musique et chants religieux.

Départ des Trois-Rivières le 20, à 7 heures du matin. Arrêt à Batiscan vers 9 hrs. Arrivée à Ste-Anne vers 2 1/2 heures de l'après-midi. Retour le lendemain.

On trouvera à bord toutes sortes de rafraichissements. Des repas seront aussi servis par la compagnie à raison de 0.25 chacun.

Prix du passage aller et retour, les 10 cts pour le péage du quai compris :

Table with 2 columns: Category (Adultes, Enfants) and Price (\$1.35, \$0.85, etc.).

Le nombre des billets est limité. Billets en vente chez MM. Onés. Carignan, P. V. Ayotte, Ed. S. de Carufel Onés, Duval, et Alexis Lord.

Cabines à vendre chez le soussigné, aux heures de son bureau. Conditions faciles.

F. X. CLOUTIER Ptre Curé

CANADA, Province de Québec, District des Trois-Rivières. Cour de Circuit—No. 446

Edward Calvin Goodhue, marchand de Danville et y faisant affaires seul comme tel ainsi qu'à l'endroit appelé Aston, dans la paroisse de St-Wenceslas, sous les noms et raison de Goodhue Brothers, Demandeur, vs. Joseph St Cyr, Journalier, de la paroisse de St-Wenceslas, Défendeur. Il est ordonné au Défendeur de comparaitre sous deux mois.

LOTTINVILLE & DESILETS, Greffier de la Cour de Circuit, District des Trois-Rivières. Trois-Rivières, 11 Août 1890.

AGENTS DEMANDES

Si vous voulez faire de l'argent, occupez-vous de la vente des arbres fruitiers de notre pépinière et prenez une agence. C'est maintenant le temps écrivez-nous immédiatement pour les conditions.

Adressez : MAY BROTHERS, Nurserymen, Rochester, N. Y.

HUILE DOREE

Cette préparation nouvelle, qui se recommande déjà par le grand nombre de personnes qui s'en sont servies, Empêche la chute des cheveux et aussi la Guérison des pellicules sur le cuir chevelu.

Toute personne qui commence à perdre ses cheveux en arrive à la chute. Il s'agit pour cela de suivre la direction qui est sur la bouteille.

PREPAREE PAR

Mme Vve E. HAMEL,

LFWELL, E. U

Dépôt à Trois-Rivières chez E. W. WILLIAMS, Pharmacien, coin des Rues Notre-Dame et du Platon. Dépôt à Québec chez Mlle CATELLIER, coin des rues Desossés et de la Chapelle, Saint-Roch.



CORPORATION

DE LA

CITÉ DES TROIS-RIVIERES

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le rôle d'évaluation de 1890 est maintenant achevé et déposé au bureau du soussigné, en l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières, pour l'espace d'un mois de la date du présent avis.

Toute plainte contre le dit rôle devra être remise au soussigné, par écrit, le ou avant le QUATRIÈME jour d'AOUT prochain.

L. P. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier.

Hôtel-de-Ville Trois-Rivières, 4 Juillet 1890.

Province de Québec, District des Trois-Rivières.

Cour Supérieure

No. 601

EDWARD RADFORD & WALTER RADFORD, marchands en gros de la cité de Montréal, et faisant affaires sous les noms et raison de Radford Brothers & Co., Requérants.

et

DAME ANGELIQUE THEREAULT, marchande publique de la cité des Trois-Rivières et y faisant affaires sous les noms et raison de C. H. Craig & Cie., Insolvable.

Conformément à une ordonnance de l'Hon. J. B. Bourgeois, J. C. S. il y aura le vingt-septième jour d'Août courant, à dix heures du matin au Palais de Justice, en la cité des Trois-Rivières, une assemblée des créanciers de la dite Dame A. Thérèse, pour nommer un Curateur et des Inspecteurs aux biens de cette dernière.

Trois-Rivières, 16 Août 1890. Certifié, LOTTINVILLE & DESILETS, P. C. S. DENONCOURT & HARNOIS, Proc. des Requérants.

CANAUX DU ST-LAURENT

DIVISION DE RAPIDE PLAT

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la désignation : "Soumission pour les canaux du St-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Est et de l'Ouest, Mercredi, le 23ième jour de Juillet prochain, pour la construction d'une écluse, de déversoirs, etc., à Morinburg, et l'approfondissement et l'élargissement du canal de Rapide Plat. Les travaux seront divisés en trois sections, d'un mille de longueur environ, chacune.

On pourra examiner une carte de la localité ainsi que les plans et devis des travaux respectifs le, et après Mercredi, le 9ième jour de Juillet prochain, à ce bureau et au bureau de l'ingénieur résidant à Morinburg, où l'on pourra obtenir des formules de soumission.

Si les soumissionnaires font partie d'une société, la soumission devra porter la signature véritable en toutes lettres, et indiquer la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre de la société; et, en outre, un chèque accepté sur une banque canadienne incorporée, pour la somme de 6,000 devra accompagner la soumission pour la section No. 1 et un chèque accepté sur une banque canadienne incorporée, pour la somme de \$2,000 devra accompagner chaque soumission pour les autres sections.

Les chéqués acceptés respectifs devront être faits à l'ordre du ministre des chemins de fer et canaux et seront considérés si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour les travaux au taux et aux conditions mentionnées dans sa soumission. Les chéqués seront renvoyés aux soumissionnaires dont les offres n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 13 Juin 1890.

LA MERVEILLE DU SIECLE!



NOUVELLE TEINTURE AMELIOREE POUR TEINDRE CHEZ SOI. L'Eau seulement est nécessaire pour l'employer.

10c le paquet. En vente partout. Si votre marchand ne les a pas, voyez directement aux fabricants.

J. S. ROBERTSON & Cie Montréal.

Impressions de toutes sortes à ce bureau

QUELLES SONT LES MEILLEURS ?



Pour INDIGESTION ET CONSTIPATION ce sont les PILULES BOWMAN EN BOITES EN BOIS; n'en pren pas d'autres pour ces maux. On ne les recommande pas pour purgations. Evitez les imitations et demandez celles préparées par le soussigné qui en est le seul propriétaire.

CAVEAT EMPTOR!

Pour TOUX, RHUMES, Etc, soyez certain qu'on vous donne le VÉRITABLE REMÈDE DU DR SAINT-CYR et non des imitations.

La dyspepsie est souvent causée par des gâteaux et tartes mal confectionnés. Pour être certain d'avoir des pâtisseries édulcorées faites usage de la POUDRE ALLEMANDE DE WILLIAMS qui est Garantie préparée avec des ingrédients purs, fraîches, et saines.

L'HUILE D'OURS COMPOSEE préparée par WILLIAMS est en grande vogue pour les cheveux. C'est le roi des huiles, etc., pour la chevelure.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

A la Pharmacie des Trois-Rivières, depuis vingt ans au coin des Rues DU PLATON et NOTRE-DAME est le dépôt pour tous les EAUX MINÉRALES de l'Europe, des États-Unis et du Canada. Garantit faux et purs.



Les marchands et médecins achètent au prix des grands centres.

Satisfaction sera donnée à tous ceux qui voudront bien confier leur commandes à

R. W. WILLIAMS PHARMACIEN CHIMISTE.

Diplômé après cours faits et examens passés. Membre du Bureau des Examinateurs en Pharmacie pour la Province.

Et propriétaire des articles ci-haut mentionnés.

Pharmacie des Trois-Rivières.

Au coin des Rues NOTRE-DAME & PLATON.

DEPOT DE REMÈDES SAUVAGES

J. E. P. RACICOT Chez M. O. Carignan, Importateur

GRAND AVANTAGE



GRAND AVANTAGE

OFFERT A TROIS-RIVIERES.

M. J. E. P. RACICOT, demeurant au numéro 1431 Rue Notre-Dame, Montréal, qui avait décidé de venir passer tous les jeudis à Trois-Rivières et qui a obtenu tant de succès, mais vu, le nombre de ses malades à Montréal, se voit donc avec peine obligé de discontinuer ses voyages du dimanche prochain. De sorte qu'il a choisi une de nos bonnes maisons d'ici pour ouvrir un dépôt de ses remèdes. C'est chez M. O. Carignan que toutes ses pratiques auront le plaisir d'être servies comme s'il était lui-même. Vous serez servis par ce monsieur avec politesse et franchise sachant qu'il est en très grande estime. M. Racicot ne pouvant faire un seul choix. M. Racicot sera toujours prêt à répondre à toute personne qui désirera lui écrire pour lui donner satisfaction. Vous savez tous que ce monsieur a à sa disposition pour les maladies et tous les troubles des remèdes chez M. O. Carignan, Nos. 24 & 26, Rue des Forges, en face du marché, Trois-Rivières.

Avez-vous besoin de vous purger ou de vous nettoyer. Le sang et toutes les organes malades, prenez vite une ou deux de ces Pilules Magiques et vous vous trouverez bien de suite. Ces Pilules ne vous font pas perdre un temps car vous les prenez en toute saison et en travaillant même. Elles vous débarrassent, ou ressemblent à des gouttes d'estomac, ayez une bouteille de ses Gouttes Royales et vous n'aurez pas besoin d'autres remèdes, ces gouttes sont d'un usage général dans une famille.

Employez son Onguent Mystérieux pour le rhûle, et vos enfants seront guéris pour toujours et sans aucun danger. Son "Onguent de l'Orne" est insurpassable pour le mal de Matrice, les points de côté, les corps, etc. Sa "Préparation Tonique" renforce le sang et donne de l'appétit. Son Sirop Pectoral n'a pas de rival pour la toux, les bronchites, le rhûme et la consommation, il est également bon pour les enfants. Ayez-en toujours.

Le Ver solitaire, ce monstre qui fait tant de victimes est chassé dans l'espace de quelques heures par l'usage d'un Spécifique connu de M. Racicot seul.

MORRHUOL DE CHAPOTEAUT. Principes Actifs Extraits DE L'HUILE DE FOIE DE MORUE. Le Morrhuol est contenu dans des petites capsules solubles, dont chacune représente une cuillerée à thé d'Huile de Foie de Morue. NI GOUT, NI ODEUR. MORRHUOL. Les expériences faites dans les hôpitaux, et son usage suivi ont prouvé que le Morrhuol est plus efficace que l'Huile de Foie de Morue, et que la Bronchite, le Rhûme, les Suesus Nocturnes, les Maux de Poitrine et les Maux de Gorge obéissent à son influence. LES ENFANTS PALES et Débiles, sans appétit, et ceux qui sont atteints de Maladies de la Peau, Scrofules, Rachitisme, Croutes, Plaques Surrénales dans le Cou, et qui sont continuellement sous le Soleil et sous l'Écran, trouvent dans le MORRHUOL les propriétés curatives et calmantes qui soulagent ces affections; du reste l'accroissement de l'appétit et LA SANTE FLORISSANTE attestent rapidement les effets vraiment extraordinaires de ce remède. (6) 100 CAPSULES DE MORRHUOL: PRIX \$1.00.

Nomenclature des Lots. 1 Immeuble de \$5,000.00, 2,000.00, 1,000.00, 500.00, 200.00, 100.00, 50.00, 25.00, 10.00, 5.00. 2:307 lots valant - \$50,000.00. \$1.00 LE BILLET. Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI, le Mercredi, 20 Août 1890. A 2 HRS P. M. \$50,000.00. Un immeuble de \$5,000.00.

A Louer. Une maison de Pension située à la Grande Mère et possédée par la Cie de Pulpe des Lau rentides, Lim., avec tout l'ameublement, les ustensiles de cuisine etc., etc. On peut y faire de bonnes affaires. S'adresser avec recommandation à: JOHN FORMAN, P. O. Box 660, Montréal.

Blancs de toutes sortes à ce bureau.

Feuilleton du JOURNAL.

DANS LES FORETS D'AMERIQUE

Mabel Dunham ressentit à cette vue une vive émotion, celle qui devait naturellement naître en pareille occasion dans le cœur affectueux et sincère d'une jeune fille élevée. Elle n'avait pas reçu une brillante éducation, tant s'en faut ; mais elle était assez développée pour sentir le charme de ce grand spectacle. C'était une nature un peu neuve, très franche, et qui ne manquait point de délicatesse. Son père, devenu veuf après sa naissance et empêché par les fonctions de sa charge, l'avait confiée à la veuve d'un officier, qui en avait pris soin et l'avait élevée un peu en-dessus de sa condition ; aussi Mabel semblait-elle, à première vue, appartenir à une classe plus élevée que celle en réalité occupé par son père ; mais le convient de dire que sa distinction venait surtout d'un naturel bon, très heureusement cultivé. Aussi ressentit-elle plus que de la curiosité, un véritable enthousiasme en face de cette sublime nature pleine de charme et de grandeur, où la main ni le travail de l'homme n'avaient point laissé leur empreinte.

"Quel beau spectacle, s'écria-t-elle, et pourtant qu'il me semble étrange !" Mabel fut interrompue dans l'expression de son admiration par la venue inopinée sur le bastion de Pathfinder ; il la toucha du doigt à l'épaule avant qu'elle se fût aperçue de son arrivée. La jeune fille, croyant que c'était son père, se retourna et se trouva en face du chasseur, debout, appuyé sur sa carabine et riant silencieusement, tandis que, le bras étendu, il montrait l'immense panorama des bois et des eaux.

"Voilà, dit-il, nos domaines, ceux de Jasper et les miens. Il a le lac immense, et moi j'ai les grands bois. Et il me semble, Mabel, qu'il n'y a ni l'un ni l'autre ne vous fait peur ; vous avez sondé les profondeurs de la forêt, et sans doute vous ne tarderez guère à faire connaissance avec le lac.

—Je suis bien aise de vous retrouver, Pathfinder, dit aussitôt la jeune fille. Jasper ne paraissait nullement s'inquiéter de vous hier soir ; mais je craignais qu'il ne vous fût arrivé malheur sur le rift.

—Oh ! c'est une vieille connaissance. Le seul embarras nous venait de nos armes ; pour rien au monde je ne voudrais noyer sa carabine ; j'ai pu la maintenir hors de l'eau et atteindre un gros rocher ; nous y avons pris place avec le Mohican, et nous avons attendu tranquillement que les Iroquois qui nous guettaient à droite et à gauche du rapide fussent décampés, ce qui arriva aussitôt que le canot de Jasper fut arrivé dans la baie. Les Mingos virent comme nous les lanternes envoyées au port au-devant de vous ; ils partirent, craignant qu'on n'envoyât un détachement de la garnison essayer de les envelopper, et nous fumes libres de regagner la rive et de rentrer tranquillement chez nous.

—Je suis bien aise que vous n'avez pas eu à souffrir davantage ; j'en suis restée préoccupée fort longtemps, et l'inquiétude m'empêchait de m'endormir.

—Dieu vous bénisse, Mabel, pour votre bon cœur ! Nous avons aussi été bien contents quand nous avons vu apparaître les lanternes qui venaient au-devant de vous. Les chasseurs sont un peu brusques dans leurs manières ; mais nous serions morts, Jasper et moi, pour empêcher qu'il vous arrivât malheur.

—Je le sais, dit simplement la jeune fille, et mon père vous en est aussi reconnaissant que moi.

—A propos de votre père, reprit le guide, dont la modestie souffrait des éloges et des remerciements pourtant si bien mérités de Mabel, comment avez-vous trouvé ce bon et brave vieux soldat ? Vous attendiez-vous à le trouver tourné de cette façon ?

—J'ai trouvé un excellent père et un accueil fait pour réjouir le cœur d'une fille dévouée. Y a-t-il longtemps que vous vous connaissez ?

—J'avais douze ans quand le sergent m'emmena pour la première fois suivre une piste dans les bois, et il y a plus de vingt-deux ans de cela. Depuis nous avons livré bien des combats côte à côte ; vous n'étiez pas encore née, Mabel, et vous n'auriez jamais vu le jour si je n'avais pas su manier une carabine.

—Que voulez-vous dire ?

—Tout simplement que votre père, étant tombé dans une embuscade tendue par les Indiens, déjà grièvement blessé, aurait perdu sa chevelure si je n'avais été à portée, avec mon arme, de le dégager.

—Vous avez sauvé la vie de mon père ! s'écria la jeune fille, vivement impressionnée. Que Dieu vous récompense !

—Et en même temps, pour lui exprimer toute sa reconnaissance, elle lui serrait les deux mains avec force.

"Oh ! je n'ai pas rappelé ce souvenir, disait l'honnête homme, pour m'attirer vos remerciements ; je l'ai dit parce que la chose est vraie, et non pour m'en vanter. D'ailleurs Jasper pourrait en dire autant en parlant de vous, car sans son bras et son coup d'œil vous n'auriez pas traversé en sûreté le rift dans une nuit aussi obscure, comme vous l'avez fait hier soir. Je suis chasseur, Mabel, je sais suivre une piste ; mais Jasper est né pour l'eau, c'est son élément. L'apercevez-vous, là-bas, regardant les canots et ne perdant pas de

vue son joli petit navire ? Ah ! je suis bien sûr qu'il n'y a point dans tout le pays d'aussi bon et d'aussi beau garçon que Jasper Western."

Mabel, saisie par le grand spectacle qui s'était offert à elle en débouchant au sommet du bastion, n'avait point encore regardé à ses pieds. Un petit port avec quelques cabanes et magasins alentour était situé en bas du fort à l'embouchure même de l'Oswego, entre les deux pointes basses, décrivant une sorte d'arc qui s'arrondissaient assez loin dans le lac.

Le petit bâtiment de Jasper était seul dans la crique ; les canots avaient été tous tirés sur le sable. Il était gréé en cutter ; son port pouvait être de quarante tonneaux à peu près ; il avait été construit avec très grand soin, et, sauf qu'il n'avait point de gaillards, il ressemblait à un vrai navire ; il était peint d'une couleur foncée qui lui donnait l'apparence belliqueuse ; l'ordre et la propreté régnaient à son bord, et l'œil même inexpérimenté de Mabel ne pouvait pas ne pas s'en apercevoir. Ce petit bâtiment se nommait le Scud, c'est à dire le cœur.

"C'est là le navire de Jasper ? dit Mabel ; s'en trouve-t-il d'autres sur ce lac ?

—Les Français en ont trois ; un qu'ils disent être un grand vaisseau comme ceux qui voguent sur l'Océan ; le second est un brick ; le troisième est un cutter, qu'ils nomment l'Ecurieil et qui paraît avoir pour le Scud une bien vive antipathie, car Jasper va rarement sur le lac sans l'avoir à ses trousses.

—Jasper n'ose donc pas le combattre ?

—Les Français ne sortent point de Frontenac sans avoir des canots et un équipage d'une vingtaine d'hommes ; certes Jasper est brave et reconnu comme tel ; mais que voulez-vous qu'il fasse avec son petit obusier et son équipage composé d'un matelot et d'un mousse, le major ne voulant pas, au grand chagrin de notre ami, qu'il l'embarque des soldats ni des armes ?

—Ah ! s'écria tout à coup Mabel, voici mon oncle qui vient rendre visite à cette mer intérieure."

Cap s'avança majestueusement sur la plate-forme du bastion, fit un léger signe de tête à sa nièce et se mit à examiner la nappe d'eau qu'il avait sous les yeux. Pour mieux voir, il monta sur l'affût du vieux canon, se croisa les bras sur la poitrine, en se balançant le corps comme s'il eût suivi le roulis d'un bâtiment et envoyait à droite et à gauche de superbes bouffées de la fumée de sa pipe à long tuyau.

"C'est là, dit-il enfin, ce que vous appelez votre lac ? Bien réellement, dites-moi, c'est là votre lac ?

—Certainement, et un bel et bon lac ! répondit Pathfinder.

—Je ne me suis point trompé ; je m'attendais à un étang dans ces dimensions. Vous avez bien une vingtaine de lieues d'un rivage à l'autre ? Mais cette languette d'eau n'est qu'une rivière, après tout ; l'Amazone, l'Orénoque et la Plata sont plus larges à leur embouchure.

C'est le lac Ontario, maître Cap ; et il y a une rivière, et une noble rivière à chaque de ses extrémités. Il n'est pas dans ma nature sans doute de vivre sur l'eau ; mais j'en sais assez pour savoir que nous sommes en face d'un beau lac.

—Un lac ! reprit avec un air de mépris profond le vieux marin ; mais vous n'avez même pas de rives ! Les bords de l'Océan ne se conçoivent pas sans villas, sans fermes, sans maisons de campagne, sans phares surtout. Ma parole ! vous n'avez pas de phares ! A-t-on jamais entendu parler d'une mer qui n'a point de phares sur ses rives ? Pas même un fanal !

La discussion se prolongea sur ce ton pendant assez longtemps ; Pathfinder, tout en déclarant que l'eau n'était pas son élément, défendait le lac Ontario pied à pied ; mais cet esprit simple et droit restait dérouter par les redomantades de son interlocuteur. Que répondre, de bonne foi, à un homme qui a vu l'Océan, qui l'a pratiqué et qui vous dit :

"Nous sommes en face d'une mer ; je parie que vous n'avez pas une baleine, ni un cachalot, ni un marsouin, ni même un requin. Je parie que vous n'avez pas de requins. Vous n'avez pas de harengs, pas d'albatros, pas même de poissons volants.

—Des poissons volants ! dit Pathfinder, de l'air d'un homme qui découvre enfin qu'on se moque de lui et qui ne se résigne à avaler une dernière et trop forte plaisanterie.

Mais l'attention de maître Cap était d'un autre côté.

"Qu'est-ce que je vois là-bas à l'ancre, au bas de la Montagne ?

—Mon oncle, s'écria vivement Mabel, c'est le cutter de Jasper, un très joli petit bâtiment ; on le nomme le Scud.

—Oui, il ne paraît pas mal pour un lac. Mais il a un beaupré fixe. A-t-on jamais vu mettre à un pareil cutter un beaupré de ce genre ? Enfin il n'importe ; Jasper, dites-vous, fait voile sur ce bâtiment ? Je serai bien aise, avant mon retour, de faire une petite croisière avec lui ; on ne dira pas que je suis venu sur les bords de cet étang sans y faire une petite excursion.

—L'occasion ne tardera guère à se présenter, dit Pathfinder, le sergent est sur le point de s'embarquer avec un détachement pour aller relever un poste aux Mille-Iles ; je lui ai entendu dire qu'il comptait emmener Mabel ; rien ne vous sera plus aisé que de l'accompagner.

(A continuer)

POUR CRAMPES, COLIQUES et toutes les Maladies des Intestins, servez-vous du PAIN-KILLER DE PERRY DAVIS

LEMULSION Médicine et Nourriture Combinées d'Huile de Foie de Morue et d'Hypo de Chaux et Soda

AUX MERES PALMO-TAR SOAP (SAVON PALMO-GOUDRON) Et indispensable pour le bain, la toilette, et surtout pour les enfants pour nettoyer le cuir chevelu et la peau.

WYETH'S MALT EXTRACT (LIQUIDE) Aux malades souffrant de fatigues des nerfs, pour améliorer l'appétit, aider à la digestion, un Tonic de mérite.

CHANNING'S SARSAPARILLA (SALSEPARILLE DE CHANNING) Est un grand Restaurateur de la Santé. Guérira les maladies de la peau les plus mauvaises ; guérira le Rhumatisme ; guérira le Scrophule.

ALLEN'S LUNG BALSAM (BAUME ALLEN) POUR LA CONSOMPTION, Toux, Rhumes négligés, Bronchites, Asthme et toutes maladies de Pouxmons.

POUR MAL DE TETE et NEURALGIE MENTHOL PLASTER (EMPLATRE MENTHOL) Pour Lumbago, Sciaticque, crampes au cou, Tic, points de côté, douleurs rhumatismales et rhumatisme chronique.

WYETH'S BEEF, IRON AND WINE, (BEUF, FER ET VIN) Pour Pâleur, Faiblesse, Palpitation de Cœur, Restaurateur de mérite pour les Convalescents.

Nos Prix en Gros

Table listing market prices for various goods like flour, oil, and sugar. Includes 'Sujets aux fluctuations du Marché' and 'L. T. CORMIER, Magnasin, Nos. 10 & 11, Marché aux Denrées et Nos 35, 37, 39, 41, Rue St-Antoine, Trois-Rivières.'

L. T. CORMIER, Magnasin, Nos. 10 & 11, Marché aux Denrées et Nos 35, 37, 39, 41, Rue St-Antoine, Trois-Rivières, Téléphone No. 2

BRANDY Pour usage général, mais surtout pour cas de maladie, employez le meilleur BISQUIT DUBOUCHE & CIE COGNAC

Dr A. LANTIER CHIRURGIEN-DENTISTE, 24 Rue Des Forges TROIS-RIVIERES. (Vis-à-vis le Marché.)

POSE DES DENTS ARTIFICIELLES, PLOMBAGE DE TOUTE SORTIE, EXTRACTION DES DENTS OU RACINES. 25 cts. CHLOROFORME ETHER.

DEMENAGEMENT



P. M. CONNER, IMPORTATEUR DE MONTRES ET DE BIJOUTERIES DE TROIS-RIVIERES. Vient de transporter son établissement au No. 17, Rue du Platon

A l'occasion de son déménagement, le soussigné désire offrir ses remerciements au public pour le généreux encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour. L'expérience acquise dans cette branche d'affaires et le soin apporté de manière à satisfaire toutes les exigences, est une garantie que cet encouragement lui sera continué.

LE Journal des Trois-Rivières Journal Bi-Hebdomadaire ABONNEMENT: Un An \$2.00 Six Mois \$1.00

TARIFS DES ANNONCES Les annonces sont tolérées sur (Type Brevier), aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne, 10 cents

IMPRIMERIE

JOURNAL

On imprime à cette établissement avec plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc

- Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothèque

Pour les avocats

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais &

Pour les Notaires

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage

A Vendre

A St. Grégoire, près de la station du Grand Tronc un terrain d'environ quatre arpents avec une magnifique maison en brique, hangar, étable, une boutique à deux étages de 150 pieds x 36, comprenant une fonderie. Tout est neuf et était occupé ci-devant par O. Isaac Bergeron.